

AIDES À L'IMPLANTATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

LA POLITIQUE DE SANTÉ

La politique de Santé du Département de Seine-et-Marne vise à moderniser, étoffer, redensifier et diversifier l'offre de soins, et plus largement, à lutter contre la désertification médicale.

Parmi les départements les plus touchés par la désertification médicale, la Seine-et-Marne ne fait malheureusement pas figure d'exception et a même atteint en 2018 la 97^e place au classement des 101 départements français en matière de présence médicale. Ce rang trouve notamment sa raison dans la balance déficitaire des médecins sur le territoire seine-et-marnais : chaque année en moyenne, 75 médecins y cessent leur activité, contre seulement 25 installations.

Un plan de reconquête médicale pour la Seine-et-Marne

Pour faire face à ces difficultés et assurer à chaque Seine-et-Marnais une offre de soins complète et de qualité, le Département a engagé en 2020 un plan de reconquête de l'offre médicale qui s'articule autour de 5 axes :

- Le premier consiste à **attirer les professionnels** de santé et leur famille en Seine-et-Marne, notamment via des actions de promotion du territoire et de ses atouts.
- Le deuxième axe vise à **contribuer à l'insertion professionnelle** des futurs professionnels de santé et de soin sur les territoires, en leur accordant notamment des aides au logement et au transport.
- Le troisième axe ambitionne de **créer des conditions attractives** pour l'installation de professionnels en Seine-et-Marne, notamment par l'exonération pour les professionnels de santé de la taxe d'aménagement dans le cadre de l'installation dans une maison de santé et par une revalorisation des rémunérations des médecins de la fonction publique territoriale, de sorte qu'elles soient plus attractives.
- Le quatrième axe vise à **investir pour la santé** dans les territoires isolés, avec l'installation de cabines de téléconsultation : elles viendront compléter le dispositif mobile en ophtalmologie « Tom », qui permet d'ores-et-déjà de ramener l'expertise ophtalmologique au cœur des territoires. Cette solution, expérimentée sur le territoire depuis mai 2019, s'avère très positive avec 700 personnes suivies et qui se disent entièrement satisfaites.
- Le cinquième axe consiste à **coordonner les acteurs de santé** et de soins exerçant en Seine-et-Marne autour de projets communs, afin de lancer et de nourrir une dynamique globale de reconquête de l'offre de soins sur le territoire.

Organisation des soins en Seine-et-Marne

La Seine-et-Marne compte aujourd'hui 4 groupes hospitaliers :

- Le Groupe hospitalier de l'est francilien (GHEF) avec l'hôpital support de Meaux : regroupe les hôpitaux de Meaux, Jossigny et Coulommiers,
- Le Groupe hospitalier Sud francilien avec l'hôpital support de Melun,
- Le Groupe hospitalier Sud Seine-et-Marne avec l'hôpital support de Fontainebleau : regroupe les centres hospitaliers de Fontainebleau, Montereau et Nemours,
- Le Groupe hospitalier Provins Est-Seine-et-Marne avec l'hôpital support de Provins

 **Implantation professionnel santé**



Créé le: 22/06/2020